

La maison Olivier, place du Concert, payée par la ville, à forfait 168 000 fr. (traité du 4 mars 1855), avait une superficie de 280 mètres, ce qui fait ressortir le mètre carré de terrain à 600 francs.

Les maisons Graille, Quinson, Guillard, place du Concert, payées par la ville, à forfait (traité du 27 décembre 1857), 650 000 francs, avaient une surface de 812 mètres 50^d, ce qui fait ressortir le mètre carré de terrain à 800 francs 49 c.

Les terrains cédés pour la rectification des rues adjacentes (rue Gentil, rue Neuve) formaient une superficie de 453 mètres 66^d, qui furent payés 226 829 francs, à raison de 500 francs par mètre (traités des 15 février 1854 et 4 mars 1855).

La surface du marché couvert, y compris les nouvelles rues Claudia et Buisson, mais déduction faite de l'emplacement des maisons Graille, Quinson, Guillard, traitées à part et à forfait, comme on l'a vu, est de 3 532 mètres 25^d. La ville ayant payé pour le rachat de la concession 2 816 416 francs, le prix de revient de ces terrains est de 572 francs 03 c.

*
**

En somme, pour le percement de la rue de la Bourse et du marché couvert (la construction de ce dernier est à part) il a été payé par la ville à la société de la rue Impériale les sommes suivantes :

Sol de la rue de la Bourse.	1 582 000
Maison Olivier	168 000
Maisons Graille, Quinson, Guillard	650 000
Terrains pour les rues Gentil et Neuve.	226 829
Rachat de la concession du marché	2 846 416
TOTAL.	<u>5 473 245 fr.</u>

Le prix moyen du mètre carré de tous les terrains réunis est de 687 francs 37 c.

La ville céda à la société pour rectification d'alignement une surface de 9^m, 10^d qui, à raison de 500 francs (traités des 4 février